

Réponse à la déclaration de l'Union Nationale sur le Projet de loi de finances rectificatives 2017

Dans une déclaration datée du 1^{er} juin 2017, le parti politique dénommé l'Union Nationale, par la voix de son Commissaire Nationale en charge du Budget, a mené une analyse critique du Projet de Loi de Finances Rectificative (2017) adopté par le Gouvernement réuni en Conseil des Ministres en sa session du 19 mai 2017.

L'analyse de loi de finances est une démarche normale et à encourager. En effet, la loi de finances décrit les mécanismes de mobilisation des ressources destinées à financer les politiques publiques. C'est aussi un instrument qui permet de déceler les choix politiques du Gouvernement. L'examen de la loi de finances permet donc d'apprécier l'effort contributif de chacun et de tous au financement des politiques publiques, d'une part, et d'apprécier si les politiques publiques menées sont en adéquation avec les engagements politiques et les aspirations légitimes des populations.

La déclaration de l'Union Nationale est de ce point de vue à considérer comme une contribution au débat sur les politiques publiques, toute chose qui est a priori bonne pour l'enracinement du débat d'idées dans notre pays.

Toutefois, pour être considérée comme une véritable contribution à l'effort de développement de notre pays, il est important que les analyses contradictoires soient menées dans un cadre débarrassé de toute passion, d'esprit partisan, de recherche de sensation et de volonté gratuite d'assombrir la réalité afin de créer inutilement de la peur auprès des concitoyens et vouloir salir en même temps l'image du pays, notamment aux yeux des investisseurs potentiels.

C'est malheureusement cette posture qui ressort grossièrement, une fois de plus et peut être une fois de trop, de la déclaration de l'Union Nationale relative au Projet de Loi de Finances 2017.

En effet, cette déclaration commence par une affirmation sans fondement faisant référence à un plan d'ajustement structurel que le Gouvernement souhaiterait conclure avec le FMI et dont le Projet de Loi de Finances 2017 serait la traduction budgétaire.

Il convient de préciser d'entrée que c'est le 10 novembre 2016 que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, M. Emmanuel ISSOZE NGONDET a, dans sa déclaration de politique Générale, annoncé l'adoption prochaine par le Gouvernement d'un Plan de Relance de l'Economie, en accord avec le Président de la République, Chef de l'Etat.

Il précisait que « ce Plan de Relance reposera sur des réformes audacieuses que nous devons opérer, à la fois sur le plan fiscal et budgétaire, afin d'optimiser la collecte et l'utilisation de nos ressources. Il établira une nouvelle démarche gouvernementale d'investissement, davantage articulée autour de l'entreprise privée et basée sur la promotion des Partenariats Publics Privés (PPP) ».

La décision de prendre des mesures fortes pour accélérer la mise en œuvre du PSGE est donc antérieure au sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC du 23 décembre 2016 à Yaoundé. Ce qui démontre bien que les autorités gabonaises ont été plutôt proactives en matière de recherche de solutions durables aux défis auxquels notre économie est confrontée. De plus, les premières mesures d'ajustement en réaction à la crise ont été décidées lors du séminaire Gouvernemental tenu à la Pointe Denis en janvier 2015. Ce qui confirme que le Gouvernement gabonais n'a pas attendu le sommet de Yaoundé pour prendre la mesure de la crise qui touche notre pays.

Ainsi, le Projet de Loi de Finances Rectificative 2017 n'est nullement une traduction quelconque d'un Plan d'Ajustement Structurel en cours de négociation comme semble le révéler la déclaration de l'Union Nationale. Il s'agit au contraire de la traduction budgétaire du Plan de Relance de l'Economie qui, rappelons-le, vise les principaux objectifs suivants :

- la viabilité et la soutenabilité des finances publiques ;
- l'amélioration de la gouvernance économique à travers l'assainissement de l'environnement des affaires ;
- l'accompagnement des filières stratégiques ;
- la restructuration des entités publiques ainsi que le renforcement des instruments de financement de l'économie ;
- la réalisation d'investissements productifs structurels et d'infrastructures visant à développer la capacité productive du pays.

Ce rappel des objectifs s'avère important. Il permet en effet de mieux apprécier par la suite les choix du Gouvernement, d'une part, et la légèreté des arguments utilisés par l'Union Nationale dans sa déclaration, d'autre part.

Par ailleurs, le rappel de la tenue de la réunion le 23 décembre 2017 à Yaoundé à laquelle ont pris part les Chefs d'Etat de la zone CEMAC en présence de la Directrice Générale du Fmi et du Ministre français des Finances suffit pour montrer que la crise n'est pas une spécificité gabonaise, mais un contexte partagé par l'ensemble des pays de notre sous-région et au-delà, par l'ensemble des pays producteurs de pétrole. Aussi, nous considérons que les accusations émises par l'Union Nationale visant à attribuer les causes de la crise à la gestion du Gouvernement ne sont pas fondées.

I. la faillite annoncée n'aura pas lieu car le plan du Gouvernement est de renforcer la viabilité des finances publiques

De façon très partisane, l'Union Nationale prophétise une situation de faillite de nos finances publiques. Pour le démontrer, il est développé un argumentaire aussi épais qu'une pièce de monnaie.

Cet argumentaire compare les ressources propres aux charges totales. Les charges totales étant supérieures aux recettes, le raccourci est vite pris. « La situation budgétaire et financière porte un nom : la faillite ». Et comme conséquence : « **le Gabon doit désormais s'endetter, non seulement pour financer ses investissements, mais aussi pour son fonctionnement et ses interventions en tant que puissance publique** ».

Ces affabulations appellent de notre part trois principales remarques à savoir :

Premièrement, le financement des investissements par les ressources d'emprunt n'est ni une invention du Gouvernement gabonais, ni une première dans notre pays. Bon nombre de pays ont recours à l'endettement pour financer leurs programmes d'investissement, le plus important étant de contrôler le niveau d'endettement. C'est une pratique courante dans notre pays depuis de nombreuses années. La rigueur dans l'analyse aurait au moins permis de tenir compte des ressources

extérieures consacrées au financement des investissements dans le calcul de l'écart entre les ressources et les charges. Il s'agit notamment des **286 milliards de FCFA** des financements extérieurs. Il est en effet illogique de comptabiliser la dépense et d'ignorer la ressource, car sans cette ressource la dépense ne peut se réaliser.

Deuxièmement, contrairement aux dires de l'Union Nationale, les recettes propres couvrent parfaitement le budget de fonctionnement qui prend en compte les intérêts de la dette (249 milliards), les salaires (710 milliards), les biens et services (191 milliards) et les autres dépenses (30 milliards), soit un total de **1431 milliards de FCFA**. Le Gabon ne s'endette donc pas pour financer le fonctionnement.

Troisièmement enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Relance de l'Economie, le Gouvernement a fait le choix responsable de mener des réformes structurelles majeures, de renforcer les équipements collectifs et d'honorer ses engagements en vue de générer une croissance plus forte et plus inclusive. Dans un contexte marqué par le fort recul des recettes pétrolières, la réalisation de cette ambition nécessite absolument l'accompagnement des partenaires techniques et financiers pour soutenir cet effort. C'est tout le sens du Plan de Redressement de l'Economie dont la pertinence et la crédibilité sont saluées par nos principaux partenaires notamment le FMI, la Banque Mondiale, la BAD et l'AFD. Le soutien de ces partenaires est la reconnaissance des progrès enregistrés par le Gabon depuis 2010 et des efforts de réformes déjà réalisés par le Gouvernement sur les deux dernières années.

En somme et sans méconnaître l'impact de la baisse des recettes sur l'équilibre de nos finances publiques, la stratégie du Gouvernement, en accord avec les partenaires financiers est de rétablir l'équilibre des finances publiques à l'issue de la période du programme. Le déficit actuel n'est pas synonyme de faillite. Bien au contraire, il s'agit d'un déficit nécessaire pour financer les réformes, réaliser des investissements structurants et payer la dette, notamment la dette intérieure en vue de créer des milliers de nouveaux emplois.

II. La non sincérité et la non crédibilité du budget énoncées par l'Union Nationale relèvent des dogmes

La déclaration de l'Union Nationale comprend des commentaires et des interrogations sur les charges et les ressources de l'Etat. Les questions soulevées sont sans doute légitimes, car il s'agit de la gestion des finances publiques et dans ce domaine il importe d'apporter des éclaircissements même sur ce qui peut paraître évident. En revanche, les appréciations et les conclusions de l'Union Nationale sur les questions qu'elle soulève ressemblent plus à un étalage des dogmes.

Sur les dépenses :

Premier dogme, l'accumulation des arriérés devrait se reproduire en 2017 parce que l'Etat a accumulé des arriérés en 2016. Il s'agit là d'un raisonnement simpliste qui ne tient pas compte de l'engagement du Gouvernement de rembourser ses impayés et d'honorer sa signature. Le projet de LFR 2017 intègre un effort significatif de remboursement des arriérés dont notamment 97 milliards pour les instances au Trésor, 86 milliards pour les arriérés TVA, 146 milliards d'arriérés sur la dette extérieure et 42 milliards d'arriérés sur la dette intérieure. Comme on le voit, le Gouvernement est plutôt engagé à payer ses arriérés en 2017 et non le contraire.

Deuxième dogme, la masse salariale ne peut baisser du fait de la hausse des effectifs. C'est une conception théorique acceptable à priori. Dans la pratique cependant, ce résultat peut être obtenu pour plusieurs raisons :

- les agents allant à la retraite sont généralement 2 à 3 fois mieux rémunérés que ceux qui rentrent dans la fonction publique pour la première fois ;
- le gouvernement s'est engagé à procéder à la rationalisation des services publics personnalisés. Ce qui va générer des économies en termes de salaires ;
- le nettoyage du fichier solde pour lutter contre la perception des revenus indus ;
- la rationalisation de l'attribution des primes ou indemnités de fonction, de l'indemnité de logement et de transport, de l'indemnité de résidence à l'étranger ;
- la possibilité de dénoncer des contrats hors statut ;
- L'amélioration de la gestion des situations des agents de la MONP.

La combinaison de ces actions devrait permettre de juguler la masse salariale malgré la progression des effectifs.

Troisième dogme, l'augmentation des biens et services traduit l'incapacité de l'Etat à réduire son train de vie.

S'agissant des biens et services, contrairement à la lecture erronée de l'Union nationale, le Gouvernement confirme dans le PLFR 2017 sa stratégie de maîtrise de ce poste de dépenses. En effet, les dépenses de biens et services hors remboursement de TVA sont projetées à 188 milliards en 2017 contre 251 milliards exécutés en 2016, soit une baisse de 25%. La prise en compte du remboursement de TVA qui est à saluer rentre dans le cadre de la volonté de l'Etat d'assainir ses rapports avec les entreprises. Par ailleurs, le Gouvernement a mis l'accent sur la maîtrise de la masse salariale, les dépenses d'équipement et les transferts. Il y a donc effectivement réduction du train de vie de l'Etat.

Quatrième dogme, l'incongruité de la baisse des dépenses de transfert. A ce niveau, plusieurs confusions sont à relever. Concernant la fameuse suppression de la subvention aux indigents de 3 milliards, l'Union Nationale ne saurait ignorer que la ROAM a été remplacée par la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS). Cette dépense n'a donc pas été supprimée mais est désormais prise en charge dans les opérations de trésorerie. Le financement de cette dépense sera assuré par les bénéfices de la Contribution Spéciale de Solidarité estimée à 14,8 milliards. La ROAM passe à 0 milliards FCFA dans la LFR 2017 parce que la CSS devait prendre effet à compter du 1er mars 2017. La CSS permet de mobiliser plus de ressources et mieux soutenir les gabonais économiquement faibles.

Ensuite pour l'Union Nationale, les bourses baisseraient de 11 milliards du fait de la suppression de nombreuses bourses. Certes la subvention accordée aux bourses recule mais ce recul est de 6,2 milliards FCFA. Cette baisse s'explique par la réforme du système de gestion des bourses, des accessoires de bourses et des frais de scolarités payés par l'Etat dans les universités et lycées privés avec notamment le retour à la bourse au mérite. L'objectif visé par le Gouvernement est de financer des formations adaptées aux besoins réels de notre économie tout en prônant le mérite.

Enfin, l'Union Nationale s'interroge sur la raison de la diminution de l'enveloppe prévue pour les retraites. Là aussi l'explication est toute simple. Le projet de loi de finances rectificative 2017 prévoit une enveloppe de 54,6 milliards FCFA répartie en dépenses du compte d'affectation spéciale pension pour 24,6 milliards FCFA et en subvention d'équilibre pour 30 milliards FCFA. La déclaration n'a tenu

compte que de la baisse de la subvention d'équilibre qui elle est justifiée par la prise en compte de l'exécution à fin décembre 2016.

Outre les baisses mises en évidence par l'Union Nationale, il conviendrait d'ajouter que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de rationalisation de la dépense, certaines subventions qui créaient des distorsions dans l'économie ont été supprimées. C'est notamment le cas de la subvention sur le blé. Parallèlement, la rationalisation des établissements personnalisés de l'Etat et la réduction de leur train de vie se traduisent par une réduction des subventions dont elles bénéficient.

Cinquième dogme, la réalisation des investissements est d'avance compromise. Comme explication à ce dogme, l'Union Nationale avance tout simplement le fait que la mobilisation des ressources extérieures soit conditionnée par le décaissement des contreparties locales. La limite de cette démonstration est qu'elle ne précise pas pourquoi les contreparties locales ne seraient-elles pas décaissées. Rappelons aux auteurs de ce postulat que le Gouvernement a procédé à l'exercice de priorisation des investissements sur trois ans. Les principaux critères ayant guidé le choix du Gouvernement sont notamment ceux relatifs à l'état d'avancement des projets déjà engagés, l'impact social et économique de ces projets, l'équilibre territorial, le respect du cadre de préparation des projets (existence d'étude de faisabilité revu par les services de l'Etat, contrôle des prix, appel d'offre public). En outre, ce plan d'investissement triennal est assis sur une programmation financière qui tient compte des recouvrements de l'Etat. Rien mais vraiment rien ne laisse présager à ce stade que la réalisation des investissements est d'avance compromise.

Sur les recettes :

Premier dogme, les prévisions sur les recettes pétrolières ne sont pas sincères. Oui, elles sont sincères et la baisse des recettes fiscales conjuguée à la hausse des recettes non fiscales ne constituent nullement une curiosité. La baisse des recettes fiscales s'explique tout simplement par la non réalisation des bénéfices par la plupart des sociétés pétrolières en 2016. Du coup, l'IS pétrolier a fortement chuté. Mais dans le même temps, compte tenu de la hausse du niveau de production de certains opérateurs, les termes économiques des contrats ont été revus en faveur de l'Etat. C'est notamment le cas de certains taux de redevance et de profit-oil à verser à l'Etat.

Deuxième dogme, la dégradation des recettes fiscales hors pétrole est largement sous-estimée. Selon les propos de l'Union Nationale, ces recettes devraient baisser de l'ordre de 550 milliards de FCFA conformément aux hypothèses les plus optimistes. Quelles sont ses hypothèses ? Black-out total. Rappelons quand même que le cadrage macroéconomique du projet de LFR 2017 a été partagé avec le FMI. Même ce dernier, dans ses hypothèses les plus alarmistes n'a jamais envisagé un tel scénario qui met en lumière la volonté de certains acteurs politiques de torturer la réalité des faits.

Troisième dogme, l'augmentation des revenus des participations serait injustifiée et improbable, notamment les 50 milliards de FCFA de cession d'actifs. Il n'est un secret pour personne que l'Etat possède des actions dans des sociétés évoluant dans des secteurs rentables. Pour marquer davantage son désengagement de l'activité économique, il sera question de vendre certaines actions et une étude préalable a été élaborée par le FGIS dans ce sens. La vente du patrimoine de l'Etat devant être autorisée par le Parlement, la liste des actifs concernés sera soumise par la suite.

Sur les ressources d'emprunt :

L'Union Nationale affirme que le Gabon va devoir recourir aux appuis budgétaires généraux pour financer son déficit budgétaire pour la première fois. Une telle affirmation paraît étrange de la part de certains compatriotes ayant participé à la gestion des finances publiques dans le passé et à des niveaux suffisamment élevés.

En effet, ces derniers ne peuvent pas avoir oublié en si peu de temps que le Gabon et le FMI ont par exemple signé en mai 2004 un programme de 14 mois, d'un montant de 69,4 millions de DTS. A la suite de cette signature, les créanciers bilatéraux officiels avaient consenti à rééchelonner l'encours des arrières ainsi que la dette arrivant à échéance pendant la période couverte par l'accord avec le FMI, soit un total de 849 millions de dollars EU d'allègement de la dette au Club de Paris. Ceux qui découvrent aujourd'hui l'appui budgétaire étaient pourtant très présents dans les bureaux des ministères des finances et du Plan à cette époque.

Il est vrai que les ressources promises par les partenaires ne sont pas acquises sans préalables. La mobilisation de ces dernières reste bien entendue conditionnée par la réalisation de certaines réformes. Le Gouvernement est plutôt sur la bonne voie, car la BAD a déjà décaissé la première tranche de son appui. Les conditionnalités à remplir pour les prochains décaissements ne sont pas insurmontables.

Une autre précision mérite d'être apportée concernant le ratio d'endettement du Gabon. Alors que l'objectif du Gouvernement était de le contenir autour de 35%, celui-ci serait désormais autour de 50% du fait principalement (i) d'un recours à l'endettement pour financer les équipements collectifs et accélérer la mutation de l'économie, (ii) la baisse des cours des matières premières ayant affecté le PIB nominal et donc mécaniquement le ratio encours dette/PIB et (iii) la hausse du cours du dollar principal monnaie de facturation de la dette gabonaise. Même avec un taux d'endettement de 50% du PIB, le Gabon est très loin du seuil de 70% fixé par les standards internationaux. A toute fin utile, la dette de nombreux pays se situe très largement au-dessus de 70% du PIB. L'objectif du Plan de Relance de l'Economie est de revenir à terme au seuil stratégique fixé par le Gouvernement.

III. la loi de finances traduit bien les choix politiques conformes à la vision du Président de la République, Chef de l'Etat, laquelle vision a été soutenue par la majorité des gabonais au sortir des dernières élections.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a été élu sur la base du Programme pour l'Egalité des Chances dont l'objectif final est d'accélérer les réformes en vue de densifier davantage la croissance et la rendre plus inclusive.

Le budget 2017 est le premier budget de son second septennat. En dépit d'un contexte difficile, les choix proposés sont en phase avec sa vision.

Selon l'Union Nationale, le projet de loi de finances rectificative 2017 n'intègre aucune dotation budgétaire relative aux élections législatives. Il s'agit d'une affirmation gratuite, car le budget relatif à l'organisation des élections est compris dans les 27 milliards de dépenses transversales. Ces 27 milliards sont vicieusement attribués à l'organisation du Dialogue National.

Autre grief porté, ce budget proposerait des coupes sombres dans les secteurs vitaux que sont l'éducation, la santé et le social.

S'agissant de l'éducation nationale, il y a lieu de relever de prime à bord que le projet de loi de finances rectificative ne prévoit nullement une baisse des crédits. Bien au contraire, ces derniers passent de 94 milliards dans la LFI 2017 à 100 milliards dans la LFR, soit une hausse de 6 milliards. Toute chose qui confirme bien que l'éducation n'a pas été sacrifiée, malgré le contexte difficile. L'analyse partisane de

l'Union Nationale oublie de relever volontairement la hausse de budget d'investissement de 10 milliards, elle préfère interpréter la baisse des dépenses de personnel observée au niveau de l'éducation comme une réduction du nombre d'enseignants dans les salles de classe. Ce point de vue est erroné. D'abord le personnel de l'éducation national n'est pas exclusivement composé des enseignants. Ce qui veut dire que les réductions peuvent concerner d'autres catégories. Ensuite, ceux qui partent à la retraite sont souvent mieux rémunérés que ceux qui sont recrutés. La baisse de la masse salariale n'est donc pas synonyme de baisse des effectifs des enseignants.

Pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, bien que le budget de fonctionnement baisse de 9 milliards du fait de la rationalisation de certaines dépenses, il y a lieu de noter la hausse du budget d'investissement de près de 3 milliards de FCFA. Le secteur n'a donc pas été sacrifié.

S'agissant de la santé, les crédits baissent effectivement de 7 milliards. Ces variations portent sur :

- les dépenses de personnel : -1,9 milliards FCFA pour tenir compte du reclassement des cotisations sociales des salariés dans le CAS pensions ;
- les dépenses de biens et services : -1,5 milliards FCFA du fait de la suppression de l'allocation de l'Etat à l'opérateur CERMEL traditionnellement inscrit dans le programme "Offre et accès aux soins" ;
- les dépenses de transferts : -0,2 milliards FCFA déduits sur les dotations de fonctionnement des opérateurs intervenant dans le programme "Offre et accès aux soins" ;
- la baisse des dépenses d'investissement (-4,1 milliards FCFA) est liée à l'arrêt du contrat d'assistance technique avec le cabinet MSH (soit une économie de 5,5 milliards FCFA).

Ces économies combinées à d'autres réajustements permettront de financer les mesures nouvelles ci-après :

- la réhabilitation des écoles de Makokou et Mouila (formation paramédicale) : 500 millions FCFA ;
- les Projets à finaliser à Lambaréné (CHU, Campus, Villas des médecins, Hôpital Schweitzer) : 1,07 milliards FCFA ;
- les Equipements des hôpitaux (Mekambo, Koulamoutou et Moanda) : 1,5 milliards FCFA ;
- l'amélioration de la gouvernance du système de santé : 2,5 milliards FCFA.

Enfin pour la prévoyance sociale, la baisse concerne les dépenses de personnels (-938 millions FCFA) dont les cotisations des salariés au titre des pensions ont été logées dans la mission correspondante.

La diminution de 4,7 milliards FCFA sur les dépenses de transferts porte sur les programmes ci-dessous :

- Protection et promotion de la famille : -250 millions FCFA, justifié par la contrainte globale de rationalisation des transferts accordés à certains établissements publics ;
- Solidarité nationale : -1 milliard FCFA au FNAS pour se caler au montant exécuté et une baisse 100 millions FCFA pour les autres établissements publics ;
- Protection sociale : -3,3 milliards FCFA car le programme bénéficiant parallèlement d'une recette affectée au titre de la contribution spéciale de solidarité retracée dans les charges de trésorerie pour un montant de 14,8 milliards FCFA.

L'Union Nationale s'interroge sur les raisons de la hausse des dépenses transversales de près de 46 milliards de FCFA et affirme en même temps que le Gouvernement y aurait logé les 27 milliards ayant permis d'organiser le Dialogue Politique National. Nous n'allons pas revenir sur l'explication des 27

milliards qui a été donnée plus haut. En réalité, cette hausse provient essentiellement de l'inscription de 30 milliards de FCFA de pension, non comptabilisés dans cette rubrique dans la LFI. Ce reclassement induit une hausse de l'enveloppe globale.

Une autre interrogation de l'Union Nationale porte sur les mécanismes de fonctionnement du fonds provincial. Ces mécanismes ne sont pas fixés par la loi de finances. Celle-ci autorise la dépense et les mécanismes sont fixés par les textes qui organisent le fonds.

La déclaration de l'Union Nationale fustige enfin la hausse du budget du secteur de la communication en l'assimilant à une volonté de servir la propagande du pouvoir. Cette conclusion est drôle car la hausse de budget de la communication est notamment imputable au relèvement de près de 5 milliards de FCFA du budget d'investissement. Cette hausse s'explique par la volonté du Gouvernement de moderniser son infrastructure de télécommunication afin de permettre à ce secteur de devenir un véritable levier de croissance et de démocratiser l'accès à la communication. Il sied de préciser que l'essor de la communication joue un effet de levier sur les secteurs comme l'éducation et la santé. Un meilleur accès pour tous aux communications, une ouverture au monde ne pourrait servir de propagande. Elle permet plutôt aux populations de s'émanciper.

La mise en place de la redevance audiovisuelle et cinématographique ne semble pas plaire à l'Union Nationale qui imagine toute sorte de tracasserie pour les acteurs du secteur privé. Disons simplement que la redevance audiovisuelle n'est pas une invention du Gabon. Elle constitue une source de financement permettant au secteur de s'adapter rapidement aux évolutions technologiques auxquelles il est en permanence confronté. Cette capacité d'adaptation est un atout et non une contrainte pour les opérateurs économiques.

Que retenir finalement de cette déclaration de l'Union Nationale sur le budget 2017 ?

Dans la forme, il s'agit d'une sortie opportune, car le débat sur la mobilisation des ressources et leur affectation doit être mené à tout niveau pour permettre aux contribuables de confronter les idées sur l'usage des ressources publiques. Ce type de réaction oblige le Gouvernement et l'Administration à être plus vigilants et plus attentifs aux attentes légitimes des contribuables.

Malheureusement, sur le fonds, la volonté de noircir l'image du Gouvernement et du pays tout entier ressort comme la véritable justification de cette déclaration. En effet, la réalité est volontairement dénaturée au profit des affirmations erronées, des raccourcis volontaires et des conclusions dictées par une ligne politique partisane de la critique pour la critique.

Il nous plaît de rappeler qu'à l'instar de plusieurs pays producteurs de pétrole, le Gabon connaît une baisse drastique de ses recettes dont les conséquences les plus immédiates sont :

- le ralentissement de la croissance ;
- le déficit de la balance des paiements et des finances publiques ;
- la difficulté à maintenir à un même niveau les efforts engagés pour diversifier l'économie et lutter contre le chômage et la pauvreté.

Mais grâce aux réformes menées depuis 2010, sous les très hautes instructions du Chef de l'Etat, l'économie gabonaise est parvenue à améliorer sa résilience et de nombreux partenaires, notamment le FMI, le reconnaissent et le saluent.

Face à la crise actuelle, deux solutions alternatives sont envisageables :

- attendre naïvement une hypothétique remontée des cours du pétrole et en supporter les conséquences durant de nombreuses années (dans un contexte de baisse de la production) ;
- accélérer les réformes économiques et financières pour relancer progressivement l'économie et réduire notre dépendance par rapport aux activités extractives.

En toute responsabilité et en accord avec le Chef de l'Etat, le Gouvernement a fait le choix de la seconde voie qui consiste à mettre en œuvre un Plan de Relance de l'Economie appuyé par les partenaires au développement. Ce plan est peut être contraignant sur certains aspects, mais il a l'avantage, sur une période de trois ans, de restaurer les grands équilibres macroéconomiques tout en préservant le social.

La loi de finances rectificative 2017 est la traduction concrète sur le plan budgétaire de la première année de mise en œuvre de ce plan de redressement. D'où l'intérêt pour le Parlement de l'adopter tout en y apportant naturellement les amendements nécessaires.

Fait à Libreville, le lundi 05 juin 2017

Pour le Président du Comité de Cadrage Macroéconomique

P.O Le Vice-Président
Jean Baptiste NGOLO ALLINI

Directeur Général de l'Economie
et de la Politique Fiscale